



santé
famille
retraite
services

**FRAIS DE DEPLACEMENT
ALLER / RETOUR
DOMICILE / LIEU DE SEJOUR
SEJOUR REPIT
ECCAI13146**

~ Année 2026 ~

Les frais de déplacement pour se rendre à la destination de séjour choisie (Aller-Retour Lieu de résidence-Lieu de séjour) seront pris en charge, à hauteur de la dépense réelle et sur justificatifs. Les frais de déplacement seront pris en charge pour les ressortissants MSA, les conjoints et enfants.

1 - Demandeur (adhérent à la MSA)

N° de Sécurité Sociale : 	<u>Activité :</u> <input type="checkbox"/> Non Salarié <input type="checkbox"/> Salarié agricole
NOM – PRENOM :	
Adresse	:
Code Postal	: Ville.....
Téléphone fixe	: Téléphone mobile :
Mail	:@.....

2 - Participants au séjour répit

	NOM - Prénoms	Date de naissance	Ressortissant MSA
M		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
MME		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
1 ^{er} enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
2 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
3 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
4 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
5 ^e enfant		/ /	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

3- Dates du séjour :

Du/...../2026 au/...../2026

4- Lieu de séjour :

.....

5- Moyen de transport utilisé

Voiture Train Autres, à préciser :

6- Si vous avez utilisé votre voiture pour vous rendre au lieu de séjour choisi, indemnités kilométriques/frais de péage (justificatifs obligatoires) :

Indemnités kilométriques :

Distance domicile /Lieu de séjour aller /retour en km (d):

Barème kilométrique 2026* : d*0.636

Indemnités kilométriques : km A/R * 0.636 =€

*Source : Arrêté du 27 mars 2023 fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles – Base : puissance administrative 5CV

Frais de péage :

Nombre de passages :.....

Montant total :€

Total indemnités kilométriques + frais de péage :€

7- Si vous avez utilisé le train ou un autre moyen de transport pour vous rendre au lieu de séjour choisi (justificatifs obligatoires) :

Participant, NOM – Prénom :	Montant du billet aller/retour en euros :	Participation MSA (à compléter par la MSA) :
MONTANT TOTAL :		

8- CET IMPRIME EST A NOUS RENVOYER AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES AU PLUS TARD DANS LE MOIS SUIVANT LA FIN DU SEJOUR :

SOIT PAR COURRIER : MSA PROVENCE AZUR – SERVICE ACTION SOCIALE – CS 70001 – 13416 MARSEILLE CEDEX 20

SOIT PAR INTERNET : PROVENCEAZUR.MSA.FR/MON ESPACE PRIVE/CONTACT & ECHANGES/TRANSMETTRE MES DOCUMENTS

↳ Justificatifs des frais de péage si vous avez utilisé votre voiture pour vous rendre au lieu de séjour choisi

↳ Justificatifs de paiement du train ou d'un autre moyen de transport le cas échéant

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ
TOUTES PIECES JUSTIFICATIVES ENVOYÉES HORS DELAI FERONT L'OBJET D'UN REJET**

9 - Attestation sur l'honneur :

La MSA Provence Azur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration.

La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).

« *En foi de quoi, je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé* ».

A

Le

Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé".

Signature:

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'une limitation du traitement et le cas échéant le droit à la portabilité des données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet www.provenceazur.msa.fr/votre MSA/Informations légales.